S.I.A.G.E.P

29 Boulevard Anatole France - CS 40322 - 90006 BELFORT Cedex
Tél : 03-84-57-65-85 - Fax : 03-84-57-65-66 - Site Internet : www.siagep90.fr

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

2011

GLOSSAIRE

Article 8
Enveloppe annuelle attribuée au syndicat par ERDF et reversée aux communes sous forme de participation pour leurs travaux de dissimulation du réseau BT. Le montant est plafonné à 40 % du montant HT des travaux.

Article 49 et 50
Documents de consultation pour avis auprès de divers services qui réglementent les approbations des projets de travaux sur les lignes HTA/BT et sur les postes de transformation

B.T (Basse Tension)
Valeur nominale de la tension ne dépassant pas 1 000 V en courant alternatif

CEE
Certificats d'Economie d'Energie

C.N.A.S
Comité National d'Action Sociale

E.P
Eclairage Public

ERDF
Electricité Réseau Distribution France

Fonds de concours
Le fonds de concours est un mode de coopération financière sous forme de participation versée par un EPCI à une ou plusieurs communes (ou inversement) pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

F.N.C.C.R
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies

GrDF
Gaz réseau Distribution France

H.T.A
(Haute Tension catégorie A)
Valeur nominale de la tension comprise entre 1 000 V et 50 000 V

kVA
Puissance apparente (puissance proposée aux particuliers)

P.E.R.B.T
Participation pour l'Enfouissement du Réseau Basse Tension

P.E.R.E.P
Participation pour l'Enfouissement du Réseau d'Eclairage Public

Redevance R1
Redevance de concession versée par le concess -2- à l'autorité concédante pour le financement des dépenses annuelles de fonctionnement engendrée par l'accomplissement de ses missions comme par exemple le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession

Redevance R2
Redevance de concession versée par le concessionnaire à l'autorité concédante, calculée en fonction des dépenses effectuées l'année N-2 pour les travaux sur le réseau de distribution et l'éclairage public.

RODP
Redevance d'Occupation du Domaine Public

S.I.G
Système d'Information Géographique

T.C.F.E
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

RÉUNIONS DU BUREAU DU SIAGEP EN 2011

Réunion du 23 février 2011

- Création d'un poste d'adjoint administratif pour le service informatique
- Signature de conventions avec EDF pour les certificats d'économie d'énergie
- Choix d'un prestataire pour le lavage des véhicules du SIAGEP
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Vétrigne
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Foussemagne
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Valdoie
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Vétrigne et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Grandvillars et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Giromagny et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Sévenans et délégation de maîtrise d'ouvrage

Réunion du 6 juin 2011

- Négociation par le Centre de Gestion d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents
- Instauration d'une indemnité pour le payeur départemental
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Création d'une participation supplémentaire pour les travaux d'éclairage public
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Rougegoutte et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Valdoie et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Montreux-Château et délégation de maîtrise d'ouvrage
- Compte administratif et de gestion 2010
- Décision modificative du budget primitif 2011
- Point sur le retour des questionnaires pour l'instauration d'une taxe sur l'électricité

Réunion du 5 juillet 2011

- Choix d'un prestataire pour renouvellement de la ligne de trésorerie
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion
- Attribution de la PEREP pour les chantiers 2010 se soldant en 2011
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Méziré
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune d'Andelnans
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Grosmagny
- Point sur les marchés en cours

Réunion du 30 août 2011

- Choix d'un prestataire pour renouvellement de la ligne de trésorerie
- Décision modificative n° 2 du budget primitif 2011
- Autorisation de signer une convention pour l'achat des certificats d'énergie
- Attribution des participations aux communes dans le cadre des certificats d'énergie
- Attribution de l'accord cadre pour l'achat de matériels informatiques
- Ouverture d'un fonds de concours et délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Meroux
- Ouverture d'un fonds de concours et délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Delle
- Ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Lepuix Gy

Réunion du 1er décembre 2011

- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Vétrigne
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune d'Etueffont
- Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Sévenans
- Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre
- Autorisation de signer une nouvelle convention avec ERDF relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges
- Décision modificative n°3 du budget primitif 2011
- Budget primitif 2012
- Création d'une prestation « suppléance du secrétariat de mairie » par le service informatique.

RÉUNIONS DU COMITE DU SIAGEP EN 2011

Réunion du 16 et 27 juin 2011

- Instauration du taux de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
- Compte administratif et de gestion 2010
- Décision modificative n°1 du budget primitif 2011
- Questions diverses

Réunion du 6 et 15 septembre 2011

- Décision modificative n°2 du budget primitif 2011
- Questions diverses

Réunion du 5 et 12 décembre 2011

- Bilan du contrôle mandaté par le SIAGEP auprès de l'AEC pour vérifier la bonne application des cahiers des charges ERDF et GRDF
- Décision modificative n°3 du budget primitif 2011
- Budget primitif 2012
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Questions diverses

Tous les compte-rendus du Bureau et du Comité sont disponibles sur le site Internet du SIAGEP : www.siagep90.fr (*rubrique documentation et informations)*

3 réunions de Comité et 7 délibérations

5 réunions de Bureau et 32 délibérations

ETUDE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SUR L'ANNÉE 2011

Sur les trois comités organisés en 2011, aucun n'a obtenu le quorum. Le nombre de réunion a donc été de six

Tranche	Taux de participation
Moins de 1 000 habitants (*1 délégué)*	30,51 %
De 1 001 à 2 500 habitants (*2 délégués)*	40,00 %
De 2 501 à 5 000 habitants (*3 délégués)*	31,67 %
De 5 001 à 7 500 habitants (*4 délégués)*	20,00 %
Plus de 7 500 habitants (*4 délégués + 1 délégué /tranche de 3000 habitants)*	11,58 %

A noter toutefois dans ce taux de participation très bas quelques « très bons élèves » avec un taux de participation de :

- **100 %** pour : **Andelnans et Eloie *(2 délégués/commune)* – Argiésans – Buc – Larivière – Vescemont - Villars le Sec (1 délégué).**
- **80 %** pour : **Chaux – Denney –Menoncourt – Suarce – Urcerey (*1 délégué*)**

28 communes ont un taux de participation de 0

REDEVANCES VERSÉES AUX COMMUNES (R2)

Redevances versées au titre des travaux sur l'éclairage public et le réseau de distribution.

ANDELNANS	**8 667,33 €**
AUXELLES BAS	**661,36 €**
BAVILLIERS	**179,48 €**
BEAUCOURT	**6 417,97 €**
BELFORT	**35 767,69 €**
BESSONCOURT	**1 789,01 €**
BOTANS	**28,92 €**
BOUROGNE	**6 109,44 €**
CHATENOIS LES FORGES	**5 867,48 €**
CHAUX	**165,90 €**
CHAVANNES LES GRANDS	**1 383,98 €**
CRAVANCHE	**10 261,64 €**
DANJOUTIN	**569,73 €**
DELLE	**10 037,07 €**
DENNEY	**1 109,50 €**
ELOIE	**120,76 €**
ESSERT	**52,33 €**
ETUEFFONT	**14 671,38 €**
EVETTE SALBERT	**428,40 €**
FECHE L'EGLISE	**239,88 €**
FELON	**261,80 €**
FONTAINE	**299,32 €**
FONTENELLE	**1 887,11 €**
FOUSSEMAGNE	**3 323,50 €**
FRAIS	**838,60 €**
GIROMAGNY	**21 111,20 €**
GROSMAGNY	**25 211,78 €**
LACHAPELLE/CHAUX	**292,64 €**
LACHAPELLE/ROUGEMONT	**635,88 €**
LEPUIX GY	**492,80 €**
MEROUX	**291,20 €**
MEZIRE	**19 126,44 €**
MONTBOUTON	**1 073,80 €**
MORVILLARS	**34 687,70 €**
MOVAL	**104 129,20 €**
OFFEMONT	**5 459,24 €**
PHAFFANS	**997,39 €**
ROUGEGOUTTE	**24 783,87 €**
ROUGEMONT LE CHÂTEAU	**1 595,72 €**
St DIZIER L'EVÊQUE	**84,28 €**
SERMAMAGNY	**8 164,51 €**
SEVENANS	**8 499,45 €**
SUARCE	**1 172,50 €**
TREVENANS	**44,80 €**
VALDOIE	**5 482,21 €**
VAUTHIERMONT	**44,80 €**
VETRIGNE	**3 875,92 €**
VEZELOIS	**3 784,52 €**
VILLARS LE SEC	**89,60 €**

TOTAL R2 VERSÉ AUX COMMUNES EN 2011 : **382 271,03 €**

R2 sur l'EP : 14 % du montant HT des travaux

R2 sur le réseau de distribution : 35 % du montant HT des travaux

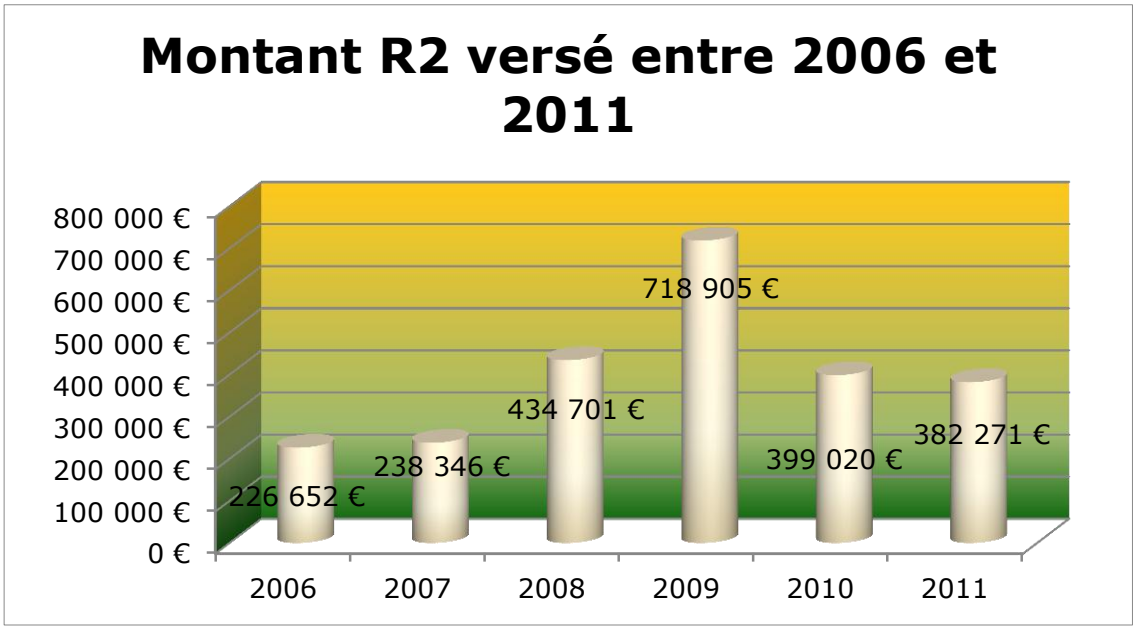

RELATIONS AVEC ERDF ET GRDF

REDEVANCES VERSÉES PAR ERDF ET GRDF EN 2011

REDEVANCE VERSÉE PAR ERDF

La redevance de fonctionnement (R1) pour 2011 est de **224 174,01 €** dont 100 000 € au titre de la part départementalisation. La redevance d'investissement (R2) versée en fonction des travaux des communes sur l'éclairage public et le réseau de distribution en 2009 est de **843 882,53 €,** dont 200 000 € au titre de la départementalisation. Le SIAGEP a donc en 2011 perçu le montant maximum pouvant être attribué pour la départementalisation à savoir 300 000 €.

REDEVANCE VERSÉE PAR GRDF

Le SIAGEP a perçu au titre de l'année 2011 une somme de **35 488 €** correspondant à la redevance annuelle de concession R1. La redevance a ainsi **augmenté de 20,78 %** par rapport à 2010. Cela est dû en grande partie au nouveau mode de calcul de la redevance figurant dans le nouveau cahier des charges signé en 2011, remplaçant le cahier des charges historique signé le 9 décembre 1999.
34 049 € ont été perçus au titre du cahier des charges de 1999. La redevance de celui de Meroux s'établit à 545 €, de Moval à 392 € et celle de Vescemont à 502 €.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - MODALITÉS

La commission énergie du SIAGEP a souhaité mettre en œuvre avec EDF un partenariat en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur des opérations éligibles aux certificats d'énergie.
Pour cela une convention a été signée entre EDF et le SIAGEP fixant d'une part le programme d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables que le SIAGEP s'engage à réaliser ou faire réaliser et d'autre part le montant de la participation financière qu'EDF s'engage à verser au SIAGEP.

Quels sont les travaux concernés ?

Les opérations éligibles pour les collectivités locales concernent les bâtiments publics à usage professionnel (mairie, écoles, ateliers municipaux, maison médicale, gendarmerie, etc.), les bâtiments résidentiels et l'éclairage public.
Les locaux réputés à usage temporaire (halles sportives, centres culturels, salle des fêtes…) et les horloges astronomiques n'entrent pas dans le dispositif.
Les travaux concernés sont ceux qui conduisent aux économies d'énergie : renforcement de l'isolation, remplacement d'appareils de chauffages, changement de fenêtres, luminaires d'éclairage public performants… Les économies sont calculées par différence entre la situation ancienne et la nouvelle sur la base de barèmes. Les travaux neufs ne sont donc pas concernés.

Comment bénéficier d'une participation du SIAGEP ?

Les communes doivent obligatoirement signer une convention avec le SIAGEP pour la gestion des certificats d'énergie.
Elles doivent ensuite répondre à l'appel à projets en retournant un devis et un dossier de candidature fourni par le SIAGEP et à compléter.
Pour plus de détails et pour accéder aux documents dont vous pourriez avoir besoin, vous pouvez consulter le site Internet du SIAGEP : www.siagep90.fr, rubriques Electricité/Commission Energie

Votre interlocutrice : **Virginie DÉMÉSY** (vdemesy@siagep90.fr – 03.84.57.65.87)

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – BILAN 2011

Premières subventions versées en 2011

La commission énergie s'est réunie le 12 juillet 2011 pour examiner les réponses à l'appel à projets pour le versement d'une participation SIAGEP aux opérations d'économie d'énergie.

Il s'agissait principalement de dossiers de demande de subvention pour des fenêtres, des chaudières à condensation, des ventilations simple flux autoréglable, de l'isolation de murs, de toitures, et aussi d'éclairage public…

L'ensemble des projets retenus par la commission totalisait plus de 6 GWH cumac pour un total de travaux estimés à 272 750 €HT. Le SIAGEP subventionnera ainsi les communes à hauteur de 37 016 €.

En 2011, après réception des factures des communes, le SIAGEP a versé une participation de 14 % du montant HT des travaux pour un total général de **19 963,87 €.**

Il est à préciser que concernant les travaux sur l'éclairage public. La participation pour les certificats d'énergie est cumulable avec le R2 (s'ils répondent aux critères d'attribution de ce dernier). Le montant total de la participation versée par le SIAGEP représente alors une somme de 27,76 % du montant HT des travaux.

COMMUNE/NATURE DES TRAVAUX	*SUBVENTION*
Andelnans (isolation du toit)	95.55 €
Cravanche (rénovation EP)	5 796.00 €
Etueffont (abaisseur puissance EP)	605.50 €
Suarce (luminaires avec réducteur)	448.00 €
Giromagny (renouvellement 12 fenêtres	1 468.41 €
Beaucourt (renouvellement fenêtres)	2 011.75 €
Lebetain (12 luminaires avec réducteur de puissance)	552.72 €
Montreux (renouvellement fenêtres)	3 212.86 €
Giromagny (renouvellement chaudière)	2 008.16 €
Delle (renouvellement fenêtres école Pergaud)	3 167.64 €
Bethonvilliers (renouvellement fenêtres)	597.28 €

CRÉATION D'UNE NOUVELLE PARTICIPATION EN 2011

Le SIAGEP touche depuis 2009 une redevance supplémentaire de la part d'ERDF au titre de la départementalisation des autorités concédantes Le SIAGEP a ainsi perçu en 2009 et 2010 le montant maximum pouvant être attribué à savoir 300 000 € par année. Les résultats du compte administratif ont alors augmenté de façon conséquente.

Exemple de calcul de la P.E.R.E.P

Montant trvx EP HT :	2 000,00 €
Montant du R2 (14%)	- 280,00 €
TOTAL	1 720,00 €
Montant de la PEREP (30%)	- 516,00 €
TOTAL à payer par la commune :	**1 204,00 €**

Pour le SIAGEP, il ne s'agit pas de thésauriser mais de redistribuer au maximum les fonds recueillis.
Ainsi, après la mise en place de fonds de concours subventionnés à hauteur de 61 %, le SIAGEP a décidé de soutenir davantage les communes dans leurs travaux sur l'éclairage public. Ainsi, les communes ayant réalisé des travaux d'enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SIAGEP en 2011 se sont vues octroyer une participation supplémentaire de 30 %. appelée P.E.R.E.P (Participation Pour l'Enfouissement des Réseaux d'Eclairage Public).
Il est à noter que la fourniture du matériel d'éclairage public n'est pas concernée par cette subvention.
Cette aide sera proposée pour approbation au Bureau en début de chaque année en fonction des crédits disponibles.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT, dans leur nouvelle rédaction issue de la réforme des taxes locales sur l'électricité, ont confirmé la perception de plein droit de la taxe sur la consommation finale d'électricité par le Syndicat, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité visée à l'article L.2224-31, à la place des communes membres dont la population recensée par l'INSEE ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants, ainsi que sur le territoire des communes dans lesquelles la taxe était perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010.

Une réunion débat sur la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) a été organisée par l'Association des Maires le 12 avril 2011 à destination des communes de moins de 2 000 habitants. Cette réunion avait pour but la préparation de l'instauration de la TCFE par le SIAGEP à compter du 1er janvier 2012 sur la base d'un coefficient de taxe compris entre 0 et 8.

A l'issue de cette réunion, le SIAGEP a fait parvenir un questionnaire aux communes de moins de 2 000 habitants pour leur demander quel taux elles souhaitaient voir instaurer par le SIAGEP.

90 communes étaient concernées. Seulement **26 communes** ont retourné le questionnaire. Le dépouillement faisait apparaître les résultats suivants :

Taux 0 :	16 communes	
Taux 0,1	1 commune	*9 communes avec un taux > à 0*
Taux 2	2 communes	
Taux 4	4 communes	
Taux 5	1 commune	
Taux 8	1 commune	
Sans opinion	1 commune	

Le Bureau du SIAGEP a souhaité proposer au Comité Syndical un coefficient de 2.
La décision de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe est intervenue lors du Comité du 27 juin 2011.

Pour les 45 votants, le résultat de ce vote à main levée s'établissait comme suit :

- 28 pour un taux 0
- 17 abstentions

Le SIAGEP a donc instauré le 27 juin 2011 une TCFE avec un coefficient de 0 à compter du 1er janvier 2012. Les communes de moins de 2 000 habitants perdaient alors le bénéfice de cette taxe à compter de cette date.

Un dernier rebondissement allait changer la donne en fin d'année 2011. En effet, la FNCCR a alors présenté un dispositif pour la loi de finances 2012 visant à ce que les communes de moins de 2 000 habitants puissent percevoir la taxe sur la consommation finale d'électricité en 2012 en l'absence de délibération du syndicat intercommunal.

Chronologie des décisions sur la TCFE

- ✓ Réforme du CGCT : le SIAGEP peut dorénavant percevoir la TCFE en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants
- ✓ Organisation par l'AMF 90 d'un débat sur la TCFE
- ✓ Envoi d'un questionnaire aux communes (quel taux veulent-elles ?)
- ✓ Vote d'un taux 0 le 27 juin 2011
- ✓ 12 décembre 2011, retrait de la délibération du 27 juin : les communes continueront de percevoir la taxe en 2012

Le dispositif légal permettant aux communes de moins de 2 000 habitants de percevoir la TCFE n'avait toujours pas fait l'objet d'un texte de loi lors du Comité syndical du 12 décembre 2011. Le Président a donc proposé à l'assemblée de retirer la délibération du 27 juin 2011 instaurant un taux à 0 de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette décision s'appliquant uniquement sur l'année 2012 et devant ainsi permettre aux communes de moins de 2000 habitants ayant voté l'instauration de la TCFE de percevoir la taxe en cas de modification des textes de loi.

Cette modification légale est intervenue le 28 décembre 2011 à travers l'article 48 de la loi n° 2011-1978.

En conséquence, les communes du Territoire de Belfort de moins de 2 000 habitants, qui avaient instauré la TCFE avant le 15 octobre 2011, continueront à percevoir directement leur TCCFE en 2012.

LE SIAGEP DANS SA MISSION DE CONTRÔLE

CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES ERDF ET GRDF

Le SIAGEP a lancé un marché à procédure adaptée pour la mission de contrôle des concessionnaires ERDF et GRDF.

Le marché avait pour objet de confier à un prestataire spécialisé l'analyse et le contrôle des délégations de services publics d'électricité et de gaz. Cette prestation était répartie en deux lots :

- **Lot n°1 : mission de contrôle de la distribution publique d'électricité**
  Mission n°1 : suivi patrimoniale de la concession
- **Lot n° 2 : mission de contrôle de la distribution publique de gaz**
  Mission n°1 : élaboration et suivi du tableau de bord, élaboration de fiches communales
  Mission n°2 : suivi patrimoniale de la concession

L'Association Expertise et Concession (AEC) a été chargée de cette enquête. Une présentation en a été faite aux membres du Comité le 12 décembre 2011.

Plan de la présentation du contrôle d'ERDF

- **Analyse du patrimoine comptable de la concession**
  - Evolution de la valeur brute
  - Amortissements comptables et ouvrages complètement amortis
  - Provisions pour renouvellement
- **Ecarts d'inventaire**
  - Analyse sur les ouvrages mis en concession depuis 2003

Plan de la présentation du contrôle de GRDF

- Les concessions et leurs évolutions
- L'infrastructure de distribution (inventaire technique)
- Le service rendu
- La surveillance, la maintenance du concessionnaire
- Les incidents affectant les ouvrages concédés
- Les éléments patrimoniaux (inventaire comptable)
- La cohérence des états d'inventaire

Le diaporama de la présentation du rapport de contrôle effectué par l'AEC est disponible sur le site Internet du SIAGEP.

ARTICLES 49 ET 50

Le SIAGEP a été destinataire en 2011 de 134 articles 49 ou 50 pour avis.

- 117 articles 49 dont 1 pour travaux urgent
- 17 articles 50
- 131 ont été validés
- 3 ont fait l'objet d'un abandon

RENOUVELLEMENT DE MARCHÉS EN 2011

Les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre arrivaient à expiration au 31 décembre 2011. Il a donc fallu procéder à leur renouvellement.

Ces deux marchés auront une durée de trois ans.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 25 juillet 2011. Trois cabinets ont présentés leur candidature (BEJ, Gensiat, Acere). Ils ont tous trois été retenus pour la présentation d'une offre. Le 14 octobre 2011, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société BEJ.

Le marché de travaux a été lancé quant à lui le 31 août 2011. Neuf candidatures ont été réceptionnées. Cinq entreprises ont été admises à présenter une offre. Quatre seulement en ont retournées une (groupement Vigilec-Haefeli, Boiron, Cegelec et Spie). Le 9 décembre 2011, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement Vigilec-Haefeli.

CHANTIERS EN PHOTOS

AVANT/APRES

ANDELNANS- Rue du stade

MEZIRE – Grande rue

GROSMAGNY- rue de l'église

LES CHANTIERS 2011

LISTE DES CHANTIERS 2011

➢ **Andelnans** (rues Ehlinger, du stade, ballastière) ➢ **Grosmagny** (rue de l'église) ➢ **Méziré** (grande rue)	Fin de chantiers 2010
➢ **Vétrigne**, rue des grands champs ➢ **Giromagny**, avenue Schwabmünchen ➢ **Sévenans**, rue de Delle ➢ **Rougegoutte**, carrefour RD12/RD24 ➢ **Lepuix-Gy**, plain de la gentiane	Chantiers terminés
➢ **Grandvillars**, vieux village ➢ **Valdoie**, carrefour RD465/RD23 ➢ **Montreux Château**, entrée Colryut	Fin du chantier sur 2012
➢ **Meroux**, rue de Vezelois ➢ **Delle**, faubourg de Montbéliard	Lancement des études

PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LE SIAGEP AUX COMMUNES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX 2011

Montant de l'article 8 : 140 580 €

Montant de la PERBT : 170 469,64 €

Montant de la PEREP : 56 084,03 €

Montant du R2 : 353 847,23 €

Total : 720 980,90€

MONTANT DE LA PARTICIPATION VERSEE PAR FRANCE-TELECOM

France Télécom a versé au SIAGEP une somme de **37 163,07 €** en 2011, pour neuf chantiers, dans le cadre de la convention pour la participation à l'enfouissement coordonné des réseaux électrique et télécom.

MONTANT TTC DES TRAVAUX RÉGLÉS PAR LE SIAGEP EN 2011 (ETUDES COMPRISES)

Montant des travaux sur le réseau de distribution	1 166 804,35 €
Montant des travaux Télécom	364 432,37 €
Montant des travaux éclairage public	433 215,34 €
TOTAL	**1 964 452,06 €**

LE SERVICE INFORMATIQUE EN 2011

BILAN DES FORMATIONS INFORMATIQUES 2011

Formations proposées	Dates de formations 2011	nb de participants (12 personnes maxi)	indice de satisfaction générale sur 5
Excel initiation	*22 et 23 mars*	8	3.78
	13 et 14 septembre	3	4.14
Excel perfectionnement /publipostage	*11 et 12 octobre*	5	3.52
Word initiation	*25 et 26 octobre*	6	4.19
Word Perfectionnement	*14 et 15 novembre*	5	4.57
Powerpoint	*16 juin*	3	4.43
Publisher	*26 mai*	4	3.96
Open Office-bureautique	*6 septembre*	0	-
Open Office-Présentations	*27 septembre*	0	-
Windows Vista	*7 et 8 mars*	1	3.86
Internet et Messagerie	*5 avril*	0	-
Traitements fin d'année Magnus	*24 novembre*	7	-
Traitements fin d'année Véga	*7 décembre)*	1	-
Traitements fin d'année Emagnus	*13 décembre*	5	4.25
Découvrir l'HTML	*7 et 8 juin*	0	-
Gérer ses sauvegardes	*14 avril*	1	5.00
EMagnus « relations citoyens »	*30 juin*	3	4.86
EMagnus « paie »	*28 juin*	5	3.89
EMagnus « gestion financière »	*27 juin*	5	4.06
	TOTAL	**62**	**4,19**

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Moyen privilégié pour contacter le service ?

Téléphone 96,67 %

Mail 13,33 %

Ressenti sur l'accueil ?

Très bien	**70%**
Bien	**13,33 %**
Moyen	**10 %**
Passable	**3.33 %**
Décevant	**3.33 %**

Ressenti sur l'attention portée à la demande ?

Très bien	**70%**
Bien	**16,67 %**
Moyen	**10 %**
Passable	**3.33 %**
Décevant	**0 %**

Ressenti sur le délai de prise en charge du problème?

Très bien	**93,33%**
Bien	**6,67 %**
Moyen	**0 %**
Passable	**0 %**
Décevant	**0 %**

Ressenti sur la durée de résolution du problème ?

Très bien	**90%**
Bien	**10 %**
Moyen	**0 %**
Passable	**0 %**
Décevant	**0 %**

Explication de la cause du problème	**90 %**
Explication de la solution du problème	**93.33 %**
Taux de satisfaction global	**100 %**

LE SERVICE INFORMATIQUE EN 2011

BILAN DES INTERVENTIONS INFORMATIQUES 2011

Type d'intervention	Nombre
Atelier	668
Déplacement	730
Email	372
Télémaintenance	1 578
Téléphone	961
Transfert collègue/MAGNUS	23
Total général	**4 332**

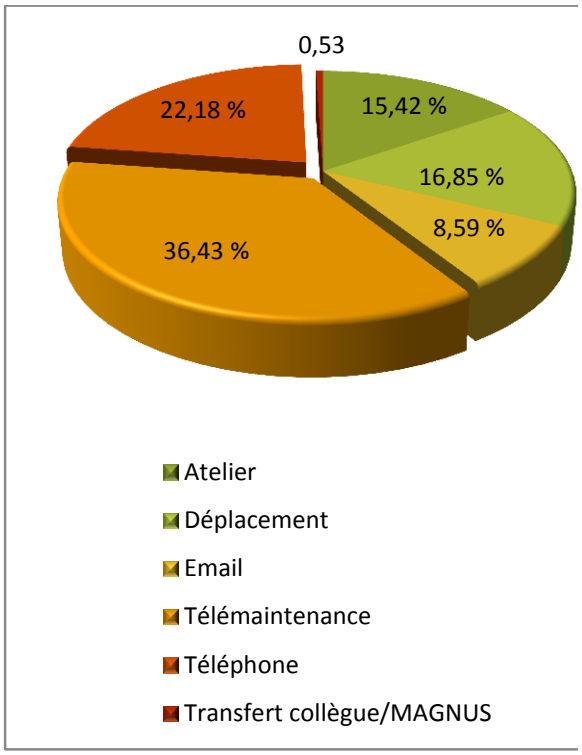

Evolution du nombre d'interventions entre 2006 et 2011

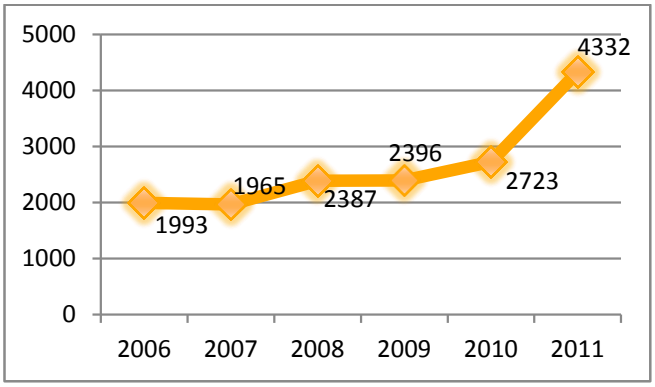

Interventions 2011 (**hors déplacements**)

Interventions	Nombre
Bureautique	**204**
Excel	37
Outlook	92
Word	68
Publisher	3
Powerpoint	4
Divers	**328**
Avis achat de matériel	15
Conseils	80
Divers	233
Internet	**152**
Messagerie	63
Navigation	43
Plateforme démat MP	25
VPN Tréso	21
Logiciel Mairie	**1241**
Cart@Jour	7
DADS-U	63
e.compta	73
e.compta (java/oracle)	42
e.grc	35
e.paie	57
Facturation	149
Magister	229
Magnolia	297
Magora	114
VEGA Compta	26
VEGA Paye	77
Cadastre LF	14
VEGA Budget	15
Socle	12
e.factu	25
VisDGI	6
Matériel	**218**
imprimante	75
Pc	108
Reseau	35
Système	**463**
Reseau	77
Sauvegardes	58
Sauvegardes Kiwibackup	103
Sauvegardes SIAGEP	77
Sécurité - Antivirus	48
Windows	100
Formation	**2**
Formation Magnus	2
Données	**2**
Restauration	2
Total général	**2610**

LE SERVICE INFORMATIQUE EN 2011

STATISTIQUES SUR LES DURÉES D'INTERVENTIONS

Type d'intervention	Valeurs en minutes Moyenne de durée	Pourcentage durée	Somme durée (mn)
Atelier	51.81	24.44%	34 610
Déplacement	89.68	46.23%	65 469
Email	10.12	2.66%	3 763
Télémaintenance	18.94	21.10%	29 890
Téléphone	7.75	5.26%	7 446
Transfert collègue/MAGNUS	19.52	0.32%	449
Total général	**32.69**	**100.00%**	**141 627**

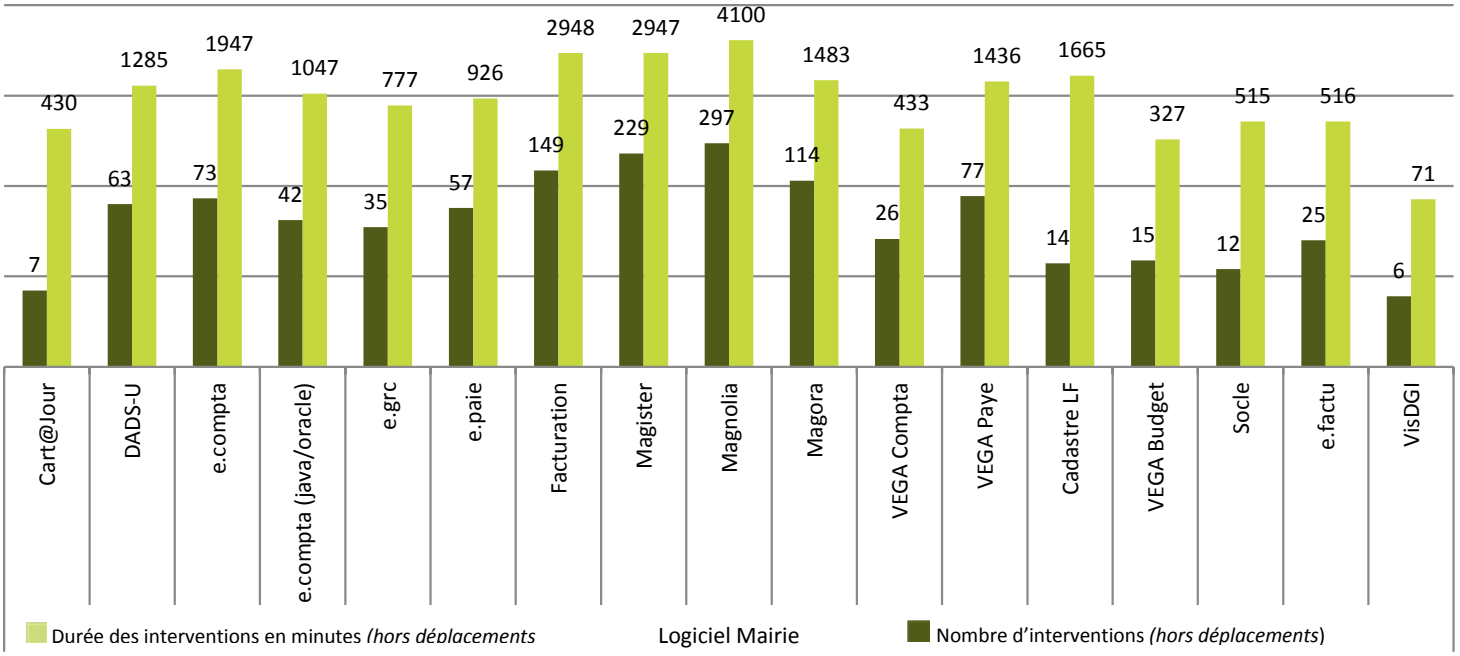

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFORMATIQUE INTÉGRALE

Fin 2010, en accord avec ses statuts, le SIAGEP entérinait par décision du Comité Syndical, la possibilité de signer avec des collectivités des conventions pour le transfert intégral de la compétence informatique.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le SIAGEP devient propriétaire de tous les équipements informatiques existants de la collectivité qu'il se charge de maintenir, de gérer et de renouveler dans des conditions fixées par la convention.

Pour fournir en matériel informatique les collectivités adhérentes à cette compétence, le SIAGEP a été amené à lancer un accord cadre ayant pour objet l'achat de matériels informatiques. Il s'agit d'un accord cadre multi attributaire au sens de l'article 76 du code des marchés publics, faisant l'objet de bons de commandes au fur et à mesure des besoins du SIAGEP.

D'une durée de trois ans et reconductible une fois par décision expresse du SIAGEP, l'accord cadre a été attribué aux sociétés suivantes :

BECHTLE

(société basée rue des Vosges – 67120 MOLSHEIM)

BERGER LEVRAULT

(société basée rue Pierre et Marie Curie – BP 88250 – 31682 LABEGE Cedex)

ECONOCOM S.A.S

(société basée 1 rue de Terre-Neuve – Les Ullis – BP 62 – 91942 COURTABEUF Cedex)

Deux communes ont tranféré leur compétence informatique au SIAGEP en 2011 : **MEZIRE** et **NOVILLARD**. Ces communes ont ainsi bénéficié du renouvellement de la totalité de leur matériel informatique (écoles comprises). Le coût total TTC à la charge du SIAGEP du matériel acquis pour ces deux communes est de 14 158,85 €, pour 11 PC, 2 portables, 3 imprimantes et divers autres matériels et logiciels.

LE SERVICE INFORMATIQUE EN 2011

ETAT DES LIEUX DES COLLECTIVITÉES ADHÉRENTES EN 2011 ET LOGICIELS MÉTIER INSTALLÉS

84 Communes adhérentes

16 Etablissements publics

NOUVEAUX ADHERENTS EN 2011

- ✓ Cunelières
- ✓ Froidefontaine
- ✓ Vauthiermont
- ✓ SIVU de Chavanatte
- ✓ CCST Service OM

DEPARTS EN 2011

- ✓ SMESTA
- ✓ SIAVA
- ✓ SIVOM
- ✓ CCST Service Eau

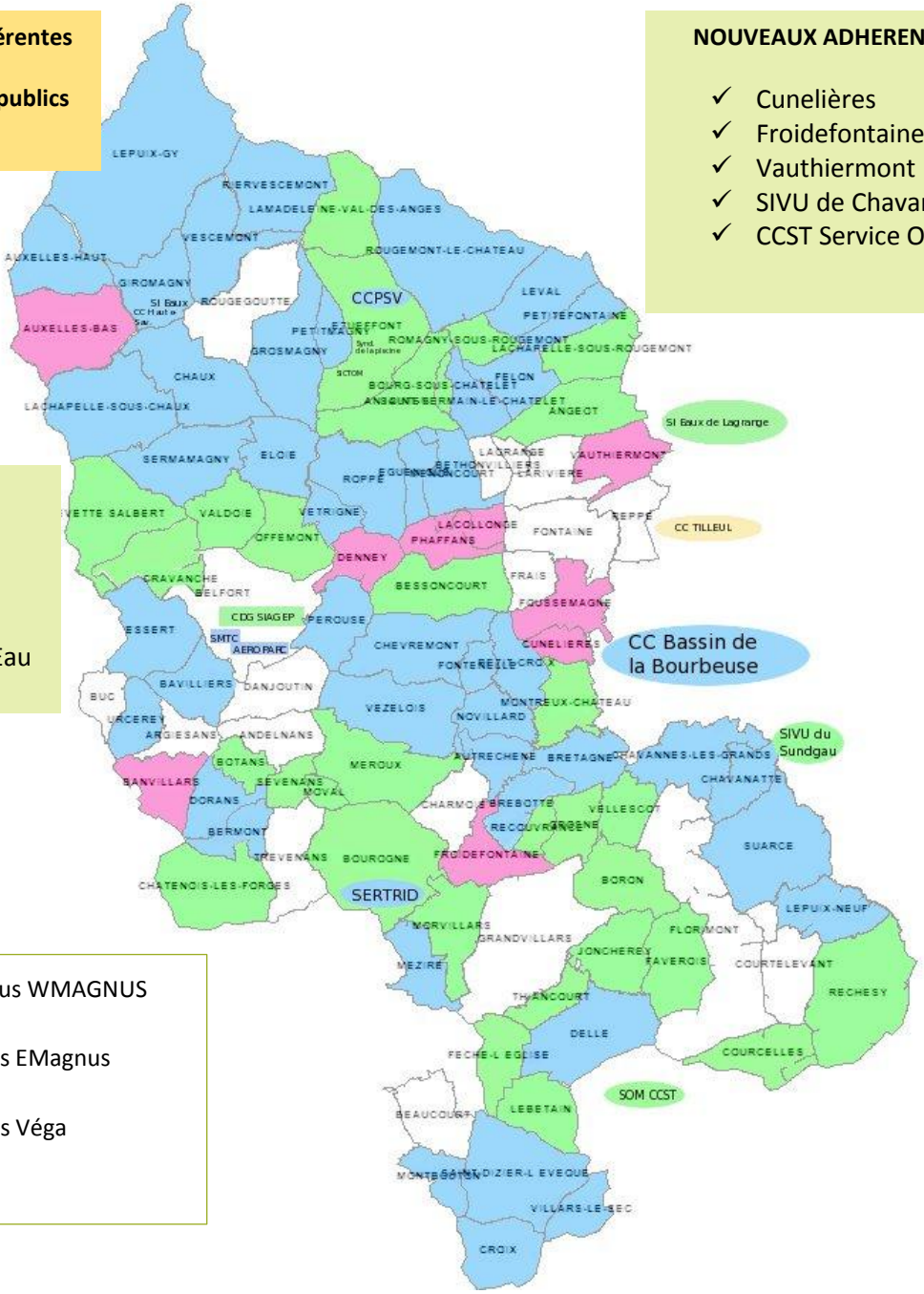

Collectivités sous WMAGNUS

Collectivités sous EMagnus

Collectivités sous Véga

UNE NOUVELLE PRESTATION « PAYANTE » POUR LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique est amené parfois à pallier l'absence d'un agent d'une collectivité en effectuant non pas de la maintenance informatique mais des tâches de secrétariat de mairie. Les agents peuvent alors être amenés par exemple à faire les DADS, le budget, les salaires ou de la comptabilité.
Ces tâches sont ponctuelles et n'ont pas à rentrer dans les compétences générales du service informatique.

Il a donc été décidé d'instaurer une prestation payante « **suppléance au secrétariat de mairie** ». Cette prestation, réalisée à la demande des collectivités adhérentes au service informatique **pour des besoins occasionnels liés aux logiciels métiers** est **facturée 300 € par journée** de prestation. Il est précisé que la notion de journée n'implique pas forcément une durée de huit heures. Une journée est due de façon forfaitaire à compter de la première heure réalisée.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement proviennent des charges liées à la gestion courante. Celles d'investissement proviennent des travaux et des subventions versées aux communes pour l'électricité et de l'acquisition de matériel informatique pour le service informatique.

Fonctionnement (1)

	Service électricité	Service informatique	Service SIG
Charges à caractère général	61 100 €	97 510 €	18 229 €
Frais de personnel	104 169 €	108 129 €	29 404 €
Autres charges de gestion courante	22 027 €	2 733 €	2 372 €
Dotations aux amortissements	410 260 €	8 543 €	190 €
TOTAL	**597 556 €**	**216 915 €**	**50 195 €**

Investissement (1)

	Service électricité	Service informatique	Service SIG
Annulation mdt s/ exercice antérieur	10 915 €	0 €	0 €
Subventions versées aux communes	402 235 €	0 €	0 €
Acquisition de logiciels	6 748 €	854 €	622 €
Acquisition de matériel informatique	5 898 €	17 281 €	2 387 €
Mise en souterrain réseau distrib.	1 166 804 €	0 €	0 €
Récupération TVA (opération ordre)	183 022 €	0 €	0 €
Travaux EP et télécom (s/mandat)	807 588 €	0 €	0 €
TOTAL	**2 583 210 €**	**18 135 €**	**3 009 €**

RECETTES

Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances de concession pour le service électricité, de la cotisation d'adhésion au service pour l'informatique et le SIG. Les recettes d'investissement proviennent de la part des communes sur les travaux, d'une participation d'ERDF et du remboursement de la TVA pour les travaux sur le réseau de distribution.

Fonctionnement (1)

	Service électricité	Service informatique	Service SIG
Remboursement de frais	354 €	0 €	3 929 €
Produits de gestion courante	43 202 €	3 352 €	0 €
Redevances ERDF/GRDF	1 103 545 €	0 €	0 €
Cotisations collectivités au service	0 €	234 932 €	58 251 €
Produits exceptionnels	0 €	75 €	0 €
TOTAL	**1 147 101 €**	**238 359 €**	**62 180 €**

Investissement (1)

	Service électricité	Service informatique	Service SIG
FCTVA	1 826 €	140 €	84 €
Excédent de fonctionne. capitalisé	196 586 €	0 €	0 €
Participation communes trvx réseau	392 909 €	0 €	0 €
Article 8	140 580 €	0 €	0 €
Récupération TVA (opération ordre)	183 022 €	0 €	0 €
Récupération TVA (opération réelle)	183 022 €	0 €	0 €
Travaux EP et télécom (s/mandat)	908 995 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	410 260 €	8 543 €	190 €
TOTAL	**2 417 200 €**	**8 683 €**	**274 €**

(1) Sommes arrondies

LA GESTION DU PERSONNEL

LE PERSONNEL

Effectifs au 31 décembre 2011
- 1 attaché principal (temps non complet)
- 1 rédacteur (temps complet)
- 2 techniciens (temps complet)
- 3 adjoints administratifs 2ème classe (temps complet)
- 1 adjoint administratif 2ème classe (temps non complet)

Direction
Dimitri Rhodes
Administration générale/comptabilité
Nathalie Lombard – 03-84-57-65-85 – nlombard@siagep90.fr
Service électricité/gaz
- *Suivi des chantiers et du R2* : Francine Hosatte-Jurdzinski – 03-84-57-65-81–fhosatte@siagep90.fr
- *Contrôle de la concession/commission énergie* : Virginie Démésy – 03-84-57-65-87– vdemesy@siagep90.fr

Service informatique
- *Direction du service* : Stéphane Rigoulot – 03-84-57-65-82– srigoulot@siagep90.fr
- *Informaticiens* : Gaëtan Faivre – 03-84-57-65-78 gfaivre@siagep90.fr
  Mike Verstaevel – 03-84-57-65-86-mverstaevel@siagep90.fr

Service SIG
Gestion du service : Lamina Bouguila-Abibssi – 03-84-57-65-84 – lbouguila@siagep90.fr

ABSENTÉISME

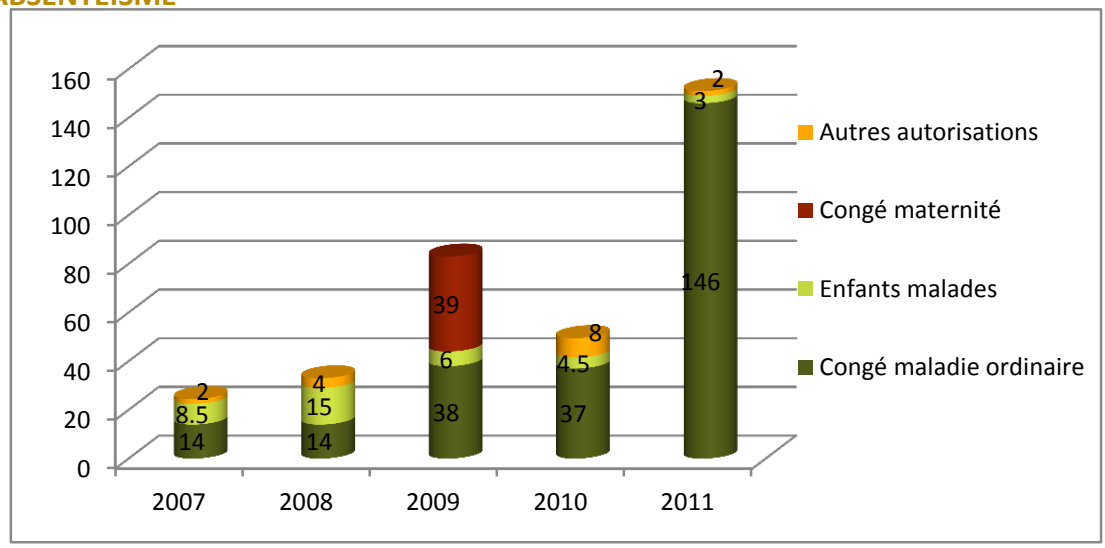

ACTION SOCIALE

- Le montant des prestations perçues en 2011 par les agents par le biais du **CNAS** est de **1 615 €.**
- **870** tickets restaurants ont été attribués (valeur du ticket 3,05 €, soit 1,52 € pour l'agent).
- **1 668 €** ont été attribués aux agents du SIAGEP sous forme de bons d'achat.

FORMATIONS

33 jours de formations suivies

Thèmes abordés :
- Activités et procédures liées à l'urbanisme
- Règles administratives et électrotechnique
- Le financement de l'urbanisme et de l'aménagement, réforme de la fiscalité
- Universités d'été Berger Levrault (deux agents)
- Exchange 2007, concepts et administration (trois agents)
- Formation sauveteur secouriste du travail
- Journée d'étude FNCCR
- Colloque UTBM

ASSERMENTATION DE DEUX AGENTS

Deux agents du service électricité ont prêté serment devant le tribunal d'instance de Belfort en 2011 afin d'être assermenté comme agent de contrôle de la taxe sur l'électricité et pouvoir procéder aux missions de contrôles prévues par l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Maison des Communes

S.I.A.G.E.P

29 Boulevard Anatole France – BP 322
90006 BELFORT Cedex

Tél. : 03-84-57-65-85 Fax : 03-84-57-65-66

www.siagep90.fr